



Comme je viens juste d'arriver dans l'entreprise et que tout le monde fume beaucoup, je n'ose pas en parler. Que me conseillez-vous ?

Rubrique : questions-réponses Date : jeudi 10 janvier 2010

Bonjour,

Je viens de commencer un stage depuis deux semaines dans une nouvelle entreprise et je suis confrontée à un problème qui m'embête beaucoup. En effet, mon bureau se situe dans une grande pièce qui sert également de lieu de vie pour l'entreprise (pause café, lieu de déjeuner...) et tout le monde fume dans cette pièce. Ceci est normalement interdit par la loi mais les quinze personnes qui travaillent dans cette entreprise sont des fumeurs et ont décidé d'un commun accord qu'on pouvait fumer à l'intérieur des locaux.

Le problème est que je suis constamment dans l'odeur de cigarette et que cela devient insupportable et vraiment irrespirable. J'ai vraiment l'impression d'inhaler la fumée de cigarette à chaque respiration et ceci de 10h à 18h car il y a toujours quelqu'un qui est en train de fumer. Je porte des lentilles de contact et mes yeux me piquent tout le temps maintenant. Lorsque je rentre chez moi le soir, je sens très fort le tabac et ça me gêne vraiment car cette odeur ne me correspond pas puisque je suis une fumeuse occasionnelle. De plus, les personnes fument même pendant que nous mangeons et je trouve ça vraiment irrespectueux.

Comme je viens juste d'arriver dans l'entreprise et que tout le monde fume beaucoup (5 cigarettes par personne en moyenne multiplié par 15, je vous laisse compter ce que j'ingurgite), je n'ose pas en parler. Que me conseillez-vous ?

D'avance je vous remercie pour votre réponse.

Réponse :

Si vous n'avez pas entrepris de démarche pour obtenir le respect de votre protection contre le tabagisme passif, écrivez ou téléphonez à l'inspecteur du travail dont dépend votre entreprise. Expliquez-lui la situation telle que vous venez de la décrire et demandez lui de respecter votre anonymat pour les raisons que vous invoquez également dans votre message.

Demandez de respect de votre anonymat, mais n'écrivez pas anonymement. Si cette démarche ne suffit pas, contactez-nous à nouveau.